



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.26.137.AV

Programme communal de développement rural de DONCEEL

Avis adopté le 11/09/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVESDemande :

- *Demandeur :* Commune de DONCEEL
- *Auteur de projet :* SEN5
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 15/07/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1^{er} juillet au 31 août)
- *Audition :* 4/09/2026

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* - Transformation de la buvette de foot de Limont en maison de village et aménagement des abords
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 25/06/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Donceel, située à l'ouest de la Province du Liège et dans l'arrondissement de Waremme, est composée de quatre villages : Haneffe, Donceel, Limont et Jeneffe. Elle est située dans la région agro-géographique de la Hesbaye liégeoise.

Au 1^{er} janvier 2025, elle comptait 3.128 habitants pour une superficie de 23,4 km².

La stratégie du projet de PCDR repose sur cinq enjeux, déclinés chacun en objectifs opérationnels. Elle est la traduction des attentes de la population à l'horizon de 10 ans, qui consistent à :

- Protéger et développer le milieu rural ;
- Maintenir le caractère rural de la commune ;
- Développer une offre alternative aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie ;
- Valoriser les acteurs locaux ;
- Maintenir la convivialité au sein de la commune en améliorant et promouvant les services, activités, équipements et logements dédiés aux citoyens.

Ces cinq enjeux sont chapeautés par un enjeu qui vise à améliorer la communication entre et avec les citoyens et les associations.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de DONCEEL.

Le diagnostic est de bonne qualité, facile à lire et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal.

Concernant la partie 2, le Pôle estime que la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Il constate une bonne participation des citoyens et les modes de communication sont variés. Il en résulte une bonne dynamique, une appropriation adéquate du projet et une bonne implication citoyenne dans le choix des fiches-projets.

Le Pôle considère que le diagnostic partagé du projet de PCDR est adéquat.

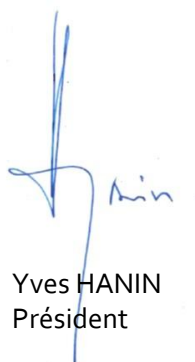
Le Pôle relève que la stratégie repose sur plusieurs enjeux qui sont cohérents avec les conclusions du diagnostic partagé. Les enjeux sont toutefois très généraux et les objectifs opérationnels qui en découlent trop nombreux. Un recentrage sur quelques objectifs aurait été plus judicieux.

De plus, il suggère d'envisager plus de transcommunalité dans ses réflexions au vu de la configuration de son territoire et des liens possibles avec les communes voisines dans différents domaines (mobilité, aménagement du territoire, développement économique...).

Il invite également la commune à poursuivre ses efforts pour limiter les risques climatiques tels que les coulées de boue et les inondations. Enfin, vu l'importance de la superficie du territoire communal affectée à la zone agricole, le dialogue avec les agriculteurs reste nécessaire au vu notamment des enjeux en termes de qualité des eaux et de paysage.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble des objectifs repris par la stratégie. Le Pôle constate également un bon équilibre entre les projets matériels et immatériels. Il souligne que les projets envisagés sont intéressants, diversifiés et cohérents avec la stratégie proposée.

Enfin, le Pôle estime que la fiche-projet prévue en première convention, à savoir la transformation de la fonction de la buvette de foot de Limont en maison de village et aménagement des abords, est réaliste et répond à des besoins de la population.



Yves HANIN
Président